

Communiqué de presse

Communauté Rwandaise de France

Le 22 décembre 2005

D'avril à juillet 1994, les Tutsi du Rwanda ont été victimes d'un génocide reconnu par les Nations Unies le 28 juin 1994 - Rapport Degni-Segui (cf. Résolution S-3/1; rapport du 13-10-94 et du 12/11/1995). Et comme toujours après un génocide, le négationnisme s'est mis à l'œuvre.

Une campagne de désinformation sans précédent, qui semble être orchestrée par les tenants des thèses révisionnistes et négationnistes du génocide des Tutsi au Rwanda, a commencé depuis deux mois.

Certains universitaires, chercheurs, historiens, journalistes, "écrivains enquêteurs" revisitent et réécrivent le plus sombre chapitre de l'histoire du Rwanda à leur manière.

Des morceaux choisis d'une enquête, celle de Monsieur le juge Bruguière, dont seuls quelques initiés détiendraient les conclusions, apparaissent et réapparaissent régulièrement dans nos quotidiens depuis plusieurs années.

« *Noires fureurs, blancs menteurs* », véritable tissu de haine, de mensonges, de calomnies et de racisme, « *Un pamphlet sans nuances* » (1), et auquel la presse écrite a consacré de nombreuses critiques ces derniers jours, est un livre de trop. Monsieur Péan a franchi la frontière de l'inacceptable.

Les survivants du génocide et leur famille ne supportent plus que le génocide qui a emporté la quasi-totalité des leurs soit nié. Dès lors, nous vous invitons à nous rejoindre et ensemble, démocrates de France, opposons la seule réponse qui vaille : celle du droit, celle de la loi : œuvrons pour une initiative d'un projet de loi visant à réprimer le révisionnisme et le négationnisme du génocide des Tutsi ainsi que des autres génocides.

(1) *La Croix* du 12-12-05

Pour le bureau de la Communauté Rwandaise de France (CRF),
Dafroza Mukarumongi
Présidente.